



**Office de la police des constructions**

Pl. de l'Hôtel-de-Ville 1

Case postale 272

1110 Morges

Lully, le 28.11.2023

**Objet :** Construction d'un immeuble d'appartements, d'activité commerciales et construction d'une station-service

---

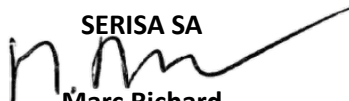
Madame, Monsieur,

Nous avons été mandatés par le bureau d'architecture Brodard et Billiaert SA afin d'établir le bilan thermique SIA 380/1 :2009 pour la mise à l'enquête d'un projet de construction d'un immeuble situé à la Rue de Lausanne 41 et 43 à Morges ainsi qu'un dossier complet pour l'obtention d'une labellisation Minergie

Au vu des différentes affectations du bâtiment et de sa surface de construction, la constitution du dossier Minergie ainsi que sa vérification auprès des contrôleurs de l'organe de certification va prendre passablement de temps jusqu'à l'obtention du label provisoire.

Par cette lettre, nous souhaitons vous confirmer que le projet de construction de cet immeuble respectera les exigences et normes en vigueur à l'obtention du label Minergie une fois qu'il aura été construit. Nous vous fournirons dans les plus brefs délais la certification provisoire lorsque le projet aura été déposé sur la plateforme Minergie et validé par les contrôleurs Minergie.

Nous restons bien entendu à disposition pour toute question éventuelle et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

SERISA SA  
  
Marc Richard